Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1589

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
domainepublic.ch

L'exercice du pouvoir partagé

Le parti socialiste suisse participe à l'exécutif fédéral avec une sorte de mauvaise conscience politique. A la fois porté par le désir légitime d'exercer le pouvoir, mais appréhendant, lorsqu'il s'y adonne, d'être coupable de compromis impurs. Quand la tension est trop forte, des congrès permettent par la vertu du débat et le défoulement du parler haut une analyse curative et démocratique. Après le 10 décembre, l'exercice se révèle à nouveau nécessaire.

Première question: faut-il passer immédiatement à l'opposition, parce que Christoph Blocher, arrivé au pouvoir après un chantage exercé sur l'Assemblée fédérale et après une campagne législative odieusement xénophobe, n'est pas «cohabitable»? Parce que le nouveau Conseil fédéral clairement orienté à droite ne laisserait aux socialistes pas d'autre liberté que d'avaliser par leur présence participative une politique contraire à leurs convictions?

La rupture dont les socialistes prendraient l'initiative serait une faute politique lourde, parce que non préparée et incomprise par l'opinion publique et les médias. Car si détestable qu'ait été l'élection du Conseil fédéral et la légitimité gouvernementale accordée à Christoph Blocher, l'élection a été parfaitement régulière; le groupe socialiste y a participé. Il n'a émis aucune protestation, aucun communiqué. Avant l'élection de Hans-Rudolph Merz, il ne s'est pas publiquement prononcé pour une candidature féminine et centriste. Comment justifier alors une indignation à retardement? Faut-il s'exposer au reproche de contester un choix déplaisant mais démocratique?

En réplique, il sera répondu que la rupture est justifiée par la politique annoncée et préfigurée par le nouveau Conseil fédéral. Mais si cette politique est certes prévisible, encore faudrait-il qu'elle prenne forme et que ses auteurs en assument la responsabilité. Il est inconcevable de laisser le champ libre sans avoir combattu, sans avoir fait la preuve de sa volonté de résistance, d'abandonner son poste, alors que les électeurs ont confirmé significativement leur confiance aux socialistes. La rupture immédiate, avant qu'il ait été démontré que c'est le choix ultime, passerait pour une désertion.

Une participation conditionnelle

Une nouvelle équipe, président et vice-président, va prendre la direction du PS. Les candidats ne se présentent pas, à ce que l'on sait, comme les partisans d'une politique d'opposition hors du Conseil fédéral. Le PS ne peut donc pas à la fois mettre en place un nouveau comité directeur et décider pour lui d'une orientation qu'il n'assume pas. Aussi, le congrès du PS, après avoir écouté voire applaudi les interventions des militants désireux de prendre date ou de se profiler, se ralliera à l'idée d'une participation au Conseil fédéral, maintenue sous conditions, sous réexamen ultérieur. Mais que peut signifier en 2004 la participation conditionnelle?

Les registres multiples

Impossible de débattre du pouvoir suisse sans tenir compte de ses singularités. La première caractéristique, c'est qu'un système binaire d'alternance (pouvoir-opposition) est exclu aussi bien pour des raisons

suite en page 2 et 3

Dans ce numéro

L'élection de Christoph Blocher et de Hans-Rudolf Merz au Conseil fédéral questionne les termes de la participation socialiste au gouvernement.
Lire l'édito et en pages 2 et 3

Les milieux économiques veulent augmenter les taxes d'études compromettant ainsi l'accès aux formations supérieures.
Lire en page 4

Les cultures transgéniques se développent dans les pays du Sud. Les coûts sociaux et écologiques pourraient être catastrophiques.
Lire en page 5

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

30 janvier 2004
Domaine Public n° 1589
Depuis quarante et un ans, un regard différent sur l'actualité